

CONFLITS DANS L'AIR

COMMUNIQUÉS DE SECTION - BREST



L'heure de vérité

LE SNCTA A DÉCIDÉ DE SUSPENDRE SON DERNIER PRÉAVIS DE GRÈVE SUITE À L'ACCIDENT TRAGIQUE DU 24 MARS. NÉANMOINS, LA CONCILIATION A MIS EN LUMIÈRE L'ATTITUDE ACTUELLE DE NOS DIRIGEANTS QUI EST AVANT TOUT DE « TESTER » LA MOTIVATION DES CONTRÔLEURS AVANT DE NÉGOCIER QUOI QUE CE SOIT. L'HEURE EST DONC À LA MOBILISATION. AFIN DE MONTRER SA DÉTERMINATION, LE SNCTA A DONC DÉPOSÉ TROIS PRÉAVIS DE GRÈVE SUCCESSIFS : LES 8 ET 9 AVRIL ; LES 16,17 ET 18 AVRIL ; LES 30, 31 AVRIL, 1^{ER} ET 2 MAI.

Des revendications claires :

Le SNCTA exige l'ouverture de négociations immédiates avec les représentants des ICNA sur :

- La mise en œuvre des exigences européennes relatives à notre licence de contrôle (contrôle des heures, PIFA, normes médicales)
- l'organisation du travail en salle (avec notamment la gestion en temps réel des effectifs opérationnels en salle de contrôle par les chefs de salle) et hors salle
- le régime indemnitaire des contrôleurs aériens (dans le cadre du projet de mise en place du RIFSEEP)
- la sécurisation de la modernisation technique de la DSNA
- la fin de carrière

C'est donc à chacun de se positionner vis-à-vis de ces revendications. Si vous pensez que, au vu des demandes ou exigences multiples des administrations nationales ou européennes, nous avons le droit à des négociations spécifiques, alors c'est le moment de vous mobiliser.

Pourquoi nos dirigeants refusent-ils d'ouvrir des négociations spécifiques ICNA ?

Fin 2013, le Directeur Général a fait le choix de signer un protocole avec la CGT et la CFDT, en excluant ainsi plus de 65% des ICNA. Ces organisations syndicales ainsi que notre administration refusent donc toute entorse à ce protocole, estimant que ce texte répond parfaitement à toutes les problématiques auxquelles vont être confrontés les contrôleurs dans les prochaines années. Il est vrai qu'obtenir l'annualisation du 1 jour sur 2 et une 2^{ème} vacation complémentaire en contrepartie d'une prime de 100€ par an et d'une augmentation minimale de l'ISQ n'est pas cher payé. Dans les prochains mois, parions donc que nous verrons fleurir lors des CT DGAC, DSNA voire locaux (cf encadré sur Reims) des textes instituant un « assouplissement » des conditions de travail des contrôleurs, conformément à ce que certains ont signé dans ce protocole.

Le Directeur Général joue donc la carte de la CGT en pariant que les contrôleurs n'auront pas suffisamment de détermination pour obtenir l'ouverture de négociations spécifiques. A nous tous de lui prouver le contraire.

C'est maintenant qu'il faut se battre!
TOUS en grève les 8 et 9 avril.

tournez SVP



Pourquoi appeler à faire grève le 9 avril, jour choisi par la CGT pour un préavis de grève national ?

Voici les revendications de l'USAC-CGT pour le mouvement du 9 avril :

- Arrêt des baisses d'effectifs et des recrutements adaptés
- Abrogation du décret sur le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP
- Mesures sociales pour l'ensemble des personnels

Le SNCTA rejoint la CGT dans ses revendications et a donc, de ce fait, décidé de déposer un préavis ce jour-là. Néanmoins, comme nous l'avons déjà dit à maintes reprises, les nombreuses contraintes résultant, entre autres, des plans de performance européens (baisse des coûts et augmentation de la productivité engendrant une modification des conditions de travail des contrôleurs) ou encore de l'EASA (contrôle des heures par pointeuse, nouvelles normes médicales,...) ne concernent pas l'ensemble des personnels de la DGAC. C'est pourquoi le SNCTA a également déposé le 8 avril pour une prise en compte dans les négociations de la spécificité des ICNA. De plus, le SNCTA est convaincu qu'il faudra plus d'un jour de grève pour faire plier le gouvernement.

Pourquoi ne pas avoir déposé un préavis commun avec l'UNSA-ICNA ?

L'UNSA-ICNA jusqu'à présent ne s'est pas positionné vis-à-vis des différentes revendications que le SNCTA porte depuis la campagne électorale de cet automne.

En octobre 2013, suite à leur non-signature du protocole, l'UNSA-ICNA exigeait l'ouverture de négociations pour aboutir à un accord ICNA. Est-ce toujours le cas ? Ou bien l'UNSA-ICNA n'étant plus représentée en tant que telle dans les instances de dialogue social, mais sous l'étiquette UNSA-DD (Développement Durable, qui regroupe l'ensemble des branches de l'UNSA : ICNA, IESSA, TSEEAC,...) s'est-elle trouvée face à une position unanime des autres corps contre un accord spécifique ICNA ?

A vous donc de juger. Les revendications du SNCTA sont-elles légitimes ou pas ?

Si vous pensez que oui, c'est maintenant qu'il faut faire entendre votre voix.

Pendant ce temps là à Reims :

Voici certaines des propositions du chef de centre de Reims qu'il souhaite faire valider (imposer ?) lors du prochain CT local :

- « augmentation du nombre de jours de vacation en période de pointe (début juin à fin septembre) par la création d'une nouvelle vacation. » Le chef de centre reimois souhaite donc annualiser le 1 jour sur 2 dès cet été en proposant de faire du 7 jours sur 12 pendant 4 mois. Quoi de plus normal puisque cela est prévu dans le protocole 2013 !
- Dépôt des congés avec un préavis minimum de 45 jours.

Pas sûr que ça passe cette année. Tant pis, ce sera pour l'année prochaine. En même temps que le CRNA Ouest ??

Le SNCTA est-il en train de vendre nos conditions de travail ?

Voici le reproche majeur fait au SNCTA depuis maintenant plus de 25 ans et la mise en place de la logique protocolaire. Mais soyons clairs : si vendre nos conditions de travail signifie accepter des adaptations pour faire face aux contraintes du trafic, ou à de nouveaux textes réglementaires en contrepartie d'avancées sociales pour les ICNA, alors oui le SNCTA est dans cette démarche. L'accord Licence négocié en 2006 par le SNCTA, seul, en est un parfait exemple. A l'époque les autres syndicats nous ont reproché d'accepter la mise en place de la licence européenne (et ses contraintes associées : carnet d'heures, PIFA, plans de formation,...) contre de l'argent. Aujourd'hui, la licence a été imposée à tous les contrôleurs européens...

Le temps de la négociation n'a que trop duré. Maintenant, c'est au gouvernement de prendre ses responsabilités. Soit il accepte le principe de contreparties pour les nombreux efforts déjà consentis et que vont devoir faire les ICNA dans les prochaines années, soit il doit s'attendre à un conflit d'ampleur dans les semaines et les mois qui viennent.

Ne nous méprenons pas : sans une mobilisation massive de l'ensemble des contrôleurs en salle et hors salle (en stage, détachés, assistants de sub,...) nous nous exposons à une dégradation rapide et non concertée de nos conditions de travail. La mobilisation est donc essentielle dès le premier jour de grève.

Prenez votre avenir en main ; premier préavis les 8 et 9 avril.

